

# Informations rentrée

## ETUDIANTS EN CYCLE INGENIEUR

1. Téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'INSA de Rennes
2. Dates de retour du dossier d'inscription :

Année	Etudiants concernés	Date retour du dossier d'inscription
1 <sup>ère</sup> année	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) avant le 13 juillet	Le plus tôt possible et avant le 17 juillet
	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 13 juillet	Avant le 15 août
	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 15 août	Contactez la Scolarité, et envoyez dossier le plus tôt possible
2 <sup>ème</sup> année	Etudiants admis définitivement (pas sur liste d'attente)	Avant le 17 juillet
3 <sup>ème</sup> année	Etudiants admis définitivement (sans vœux en attente)	Le plus tôt possible et avant le 15 août
	Etudiants admis définitivement et tardivement après le 15 août	Contactez la Scolarité, et envoyez le dossier le plus tôt possible
4 <sup>ème</sup> année	Etudiants admis définitivement	Avant le 15 août

Tout étudiant n'ayant pas restitué le dossier à la date indiquée sera considéré comme démissionnaire.  
En cas de retard ou de démission, bien vouloir nous prévenir par mail : [scol@insa-rennes.fr](mailto:scol@insa-rennes.fr).

3. Dossier à retourner par mail : **inscriptions@insa-rennes.fr** en insérant la photo JPEG dans le dossier ou en la joignant dans le mail si pas possible. A retourner en 1 seul document au format suivant : NOM-PRENOM-année.pdf

Exemple : 1<sup>ère</sup> année ingénieurs : NOM-PRENOM-1A.pdf  
2<sup>ème</sup> année ingénieurs : NOM-PRENOM-2A.pdf  
3<sup>ème</sup> année ingénieurs : NOM-PRENOM-3A.pdf  
4<sup>ème</sup> année ingénieurs : NOM-PRENOM-4A.pdf

**Les autres pièces devront être remises obligatoirement le jour de l'inscription y compris la notification de bourses.**

Pour tout renseignement complémentaire, la Scolarité sera à votre disposition à partir du 20 août 2020. La présence sur la chaîne d'inscription est obligatoire pour tous les étudiants ayant confirmé l'acceptation de l'admission.

Afin d'éviter les files d'attente, il est impératif de respecter les horaires de convocation.

Il est inutile de se présenter à l'accueil avant l'heure d'ouverture de la chaîne d'inscription. Les retardataires peuvent être reçus jusqu'à la fermeture des chaînes.

**En raison de la situation sanitaire des jours et créneaux horaires supplémentaires pourront être proposés pour les arrivées tardives d'étudiants.** Des consignes supplémentaires seront apportées pour les étudiants étrangers ne pouvant se présenter les jours d'inscription.

**MESURES SANITAIRES prises pour les inscriptions dans la halle :**

- Les étudiants ne pourront pénétrer dans la halle qu'avec un seul accompagnant
- Port du masque obligatoire. Les étudiants et accompagnants devront être munis d'un masque avant leur arrivée.
- **Se munir d'un crayon**
- Respect des créneaux horaires afin d'éviter les files d'attente

- Respect du circuit intérieur dans la halle et des distances

## Etudiants de 1<sup>ère</sup> année :

### Etudiants étrangers de la filière internationale 1<sup>ère</sup> année (école d'été) :

Inscriptions : LUNDI 24 AOUT 2020

Matin : installation en résidence.

Après-midi de 14H à 16H – Bureau O5 Scolarité – Bâtiment 2 RDC

Début des cours : Mardi 25 AOUT 2020

### Etudiants de 1<sup>ère</sup> année : (inclus étudiants internationaux ex-spir)

Inscriptions : MARDI 1 SEPTEMBRE 2020: Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 2 septembre

Horaires			Ordre de convocation		
8H	à	8H30	A	à	BL
8H30	à	9H	BO	à	CAF
9H	à	9H30	CAH	à	COL
9H30	à	10H	COM	à	DOA
10H	à	10H30	DOB	à	FL
10H30	à	11H	FO	à	GOA
11H	à	11H30	GOB	à	HUA
11H30	à	12H	HUB	à	KL
12H	à	12H30	KO	à	LEG
12H30	à	13H	LEH	à	LU
13H	à	13H30	MA	à	ME
13H30	à	14H	MI	à	NG
14H	à	14H30	NI	à	PEF
14H30	à	15H	PEG	à	POU
15H	à	15H30	PRO	à	ROI
15H30	à	16H	ROJ	à	SIN
16H	à	16H30	SOU	à	Z

### Etudiants de 1<sup>ère</sup> année Filière INSA-SciencesPo :

Inscriptions : MARDI 1 SEPTEMBRE 2020 : Halle polyvalente de 8H à 10H

Début des cours : mercredi 2 septembre

## Etudiants de 2<sup>ème</sup> année :

### Nouveaux entrants :

Inscriptions : lundi 31 août 2020 : Halle polyvalente

Début des cours : mardi 1 septembre 2020

Horaires	Ordre de convocation
9H à 9H30	A à L
9H30 à 10H	M à Z

### Réinscriptions

(inclus les étudiants de la filière Insa-SciencesPo) :

Réinscriptions : Jeudi 3 septembre 2020 : Halle polyvalente  
Début des cours Lundi 7 septembre 2020

<b>Horaires</b>	<b>Ordre de convocation</b>
8H30 à 9H	A à F
9H à 9H30	G à P
9H30 à 10H	Q à T
10H à 10H30	U à Z

## Etudiants de 3<sup>ème</sup> année :

### Nouveaux entrants :

#### **Département Informatique :**

Inscriptions : lundi 31 août 2020 de 8H30 à 9H - Halle polyvalente  
Début des cours : lundi 31 août après-midi

#### **Département Génie Mathématique :**

Inscriptions : lundi 31 août de 8H30 à 9H - Halle polyvalente  
Début des cours : mardi 1 septembre 2020

#### **Départements EII-GCU-GMA-SGM-SRC :**

Inscriptions : vendredi 4 septembre 2020 - Halle polyvalente  
Début des cours : lundi 7 septembre 2020

<b>Horaires</b>	<b>Ordre de convocation des départements EII-GCU-GMA-SGM-SRC</b>
13H30 à 14H	Départements EII et SRC
14H à 14H30	Département GCU
14H30 à 15H	Département GMA
15H à 15H30	Départements SGM

### **Etudiants de 3<sup>ème</sup> année INSA-Euro-méditerranée**

Inscriptions : Vendredi 4 septembre 2020 de 9H à 11H - Bâtiment 2 – Bureau des Relations Internationales  
Début des cours : Lundi 7 septembre 2020

### Réinscriptions des 3<sup>ème</sup> années :

#### **Département GM (inclus les étudiants double diplôme INSA/SCIENCES PO)**

Réinscription le lundi 31 août 2020 de 10H à 11H – Halle polyvalente  
Début des cours : le mardi 1 septembre 2020

**Départements : EII-GCU-GMA-INFO-SGM-SRC : inclus les étudiants double diplôme INSA/SCIENCES PO**

Inscriptions : vendredi 4 septembre 2020 - Halle polyvalente  
Début des cours : lundi 7 septembre 2020

Horaires	Ordre de convocation départements : EII-GCU-GMA- INFO-SGM-SRC
8H30 à 9H	A à G
9H à 10H	H à M
10H à 10H30	N à T
10H30 à 11H	U à Z

## Etudiants de 4ème année :

### Nouveaux entrants (inclus les doubles diplômes) :

Inscriptions : lundi 31 août 2020 de 9H à 10H - Halle polyvalente  
Début des cours : Mardi 1 septembre 2020

### Réinscriptions des 4ème années

Réinscriptions : lundi 31 août 2020 – Halle polyvalente  
Début des cours : mardi 1 septembre 2020

Horaires	Ordre de convocation
11H à 11H30	A à K
12H à 12H30	L à Z

## Réinscriptions des étudiants de 5ème année :

Réinscription : Mercredi 30 septembre 2020 – Bureaux 05 Scolarité – Bâtiment 2 RDC  
Début des cours : Mercredi 30 septembre 2020 après-midi

Horaires	Ordre de convocation
9H à 9H30	A à L
9H30 à 10H	M à R
10H à 10H30	S à Z

## Etudiants étrangers arrivant en programme d'échange :

Etudiants :	Jour et horaire	Lieu	Date des cours
Etudiants de 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année	Jeudi 27 août 2020 13H30	Bâtiment 2, Bureau Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur
Etudiants de 5 <sup>ème</sup> année	Jeudi 24 septembre 2020 9H30	Bâtiment 2, Bureau Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur

# Etudiants en formation par apprentissage :

## Electronique-CDTI

- 3<sup>ème</sup> année : début des cours : Lundi 14 septembre 2020
- 4<sup>ème</sup> année : début des cours : lundi 21 septembre 2020
- 5<sup>ème</sup> année : début des cours : Lundi 5 octobre 2020

S'adresser au secrétariat de la Formation par alternance, Bâtiment 5 - Département des Humanités : [e-cdti\\_fisa-rennes.fr](mailto:e-cdti_fisa-rennes.fr)

## RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

**Seuls les étudiants admis (ayant confirmé leur admission) sont autorisés à télécharger le dossier d'inscription.**

La Scolarité n'accuse pas réception des dossiers

## PROCEDURE D'INSCRIPTION pour les nouveaux entrants

- Règlement des droits d'inscription auprès de l'Agence comptable, vérification auprès de la Scolarité des données : adresse, bourses.....
- Délivrance de la carte étudiant et des certificats de scolarité, de la carte multi-accès et restauration, du login et de l'adresse mail vous permettant de vous connecter au réseau informatique.
- Le Service Hébergement sera présent dans la halle, pour remettre la clé aux étudiants ayant fait une réservation dans une Résidence Insa
- Les étudiants pourront ensuite se rendre directement dans leur Résidence et prendre possession de leur chambre.

Vous serez également accueilli(e) par l'amicale des élèves, et l'association sportive.

## DROITS D'INSCRIPTION :

- **Droits d'inscription 2020/2021 à régler à l'INSA de RENNES le jour de l'inscription.**
  - Fixés par arrêté ministériel
    - **Cycle Ingénieur : 601 euros**
  - Exonération pour les boursiers du Crous et les pupilles de la Nation
- **Moyens de règlement (droits à régler sur place les jours d'inscription )**
  - par **carte bancaire** (de préférence),
  - par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA de Rennes
  - En espèces

- Virement bancaire (exceptionnel) pour le montant total sur le compte INSA (voir RIB INSA ). Veuillez indiquer le NOM de l'Étudiant, le prénom dans le libellé du virement et fournir par mail à [scol@insa-rennes.fr](mailto:scol@insa-rennes.fr) la preuve du versement effectué.

## **COTISATION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS : CVEC tarif 2020: 92 euros**

Cette contribution annuelle est à régler par tous les **étudiants y compris ceux en apprentissage** en formation initiale, sauf...

- les boursiers sur critères sociaux du CROUS
- les boursiers du gouvernement français (BGF)
- les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
- les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
- les demandeurs d'asile

Non concernés : les étudiants en formation continue ou ceux bénéficiant d'un contrat de professionnalisation.

Quel que soit votre statut vous devez fournir

- l'attestation d'acquittement
- ou l'attestation d'exonération

Le paiement en ligne peut s'effectuer sur le site en ligne ci-dessous.

L'attestation sera à remettre à l'INSA avec votre dossier d'inscription ou le jour de l'inscription. Pour ceux qui l'auront obtenu, le n° CVEC devra figurer sur le dossier d'inscription.

Modalités d'obtention du Code CVEC :

A compter de mai.

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

**Le jour du rendez- vous pour votre inscription administrative, vous devez obligatoirement être en possession du certificat CVEC. Sans ce document, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.**

## **BOURSES DU CROUS 2020/2021**

- Fournir la notification de bourses conditionnelle le jour de l'inscription
- A défaut, l'étudiant est redevable de la totalité des droits d'inscription.
- Possibilité de fournir l'attestation après les inscriptions. L'étudiant doit s'acquitter des droits d'inscription, il devra ensuite présenter une demande de remboursement à la Scolarité en joignant un RIB.

**Boursiers d'un CROUS hors Académie de Rennes :**

La Scolarité se charge de faire la demande de changement auprès du CROUS de RENNES

## **SECURITE SOCIALE**

- Les nouveaux entrants français restent rattachés au régime de leurs parents.
- Les étudiants français et étrangers précédemment entrés dans l'enseignement supérieur français sont basculés automatiquement à la CPAM de leur domicile.

**Etudiants étrangers s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'enseignement supérieur en France**

✚ **Etudiants étrangers hors Europe et étudiants européens n'étant pas en possession de la carte européenne de santé.**

- Pour vous inscrire à la Sécurité sociale en France, se connecter sur le site **etudiant-etranger.ameli.fr**. Il faudra fournir le certificat de scolarité délivré par l'INSA ainsi que les pièces demandées. Démarche à effectuer après l'inscription et le plus tôt possible.
- La date de prise en charge par la sécurité sociale française partira à compter du jour d'inscription à condition d'avoir bien effectué les démarches sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)
- Les étudiants qui arrivent avant les jours d'inscription sur le territoire français doivent s'assurer qu'ils bénéficient bien d'une couverture santé privée, n'étant pas encore affiliés à la sécurité sociale française.

✚ **Etudiants étrangers européens en possession de la carte européenne de santé.**

Les étudiants ne sont pas affiliés à la sécurité sociale française, ils n'ont pas à s'inscrire sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé auprès de l'organisme de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

## **VISAS ET CARTES DE SEJOUR ETUDIANTS ETRANGERS :**

➔ **Etudiants étrangers : Ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne**

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité, ainsi que la carte européenne de santé couvrant toute l'année universitaire.

➔ **Etudiants étrangers : non ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne**

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport avec un visa long séjour mention étudiant ou d'une carte de séjour pour les étudiants déjà présents sur le territoire français.

En parallèle à la candidature INSA, les étudiants étrangers résidant hors Union Européenne doivent engager des démarches auprès de l'espace C.E.F (campus France) de leur pays.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>

**SANTE :** les étudiants devront penser à faire une photocopie de leur carnet de santé, renseigner la fiche infirmerie et se conformer aux modalités d'envoi .

**EMPLOIS DU TEMPS :** les emplois du temps sont consultables sur ADE/Campus via l'ENT par les étudiants lorsqu'ils sont inscrits. Les emplois du temps de la 1<sup>ère</sup> semaine sont affichés en principe par département dans le hall et le couloir enseignement du Bâtiment 2

**FERMETURE DE LA SCOLARITE :** La Scolarité est fermée à compter du 24 juillet au soir jusqu'au 20 août 2020 matin. Les mails peuvent être envoyés à l'adresse [scol@insa-rennes.fr](mailto:scol@insa-rennes.fr), ils seront tous traités à la réouverture de la Scolarité.

**REINSCRIPTIONS :** Les étudiants doivent prendre connaissance de la procédure de réinscription en ligne figurant sur l'intranet.

## RIB INSA POUR EFFECTUER UN VIREMENT

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)						
<b>Identifiant national de compte bancaire - RIB</b>						
Code banque 10071	Code guichet 35000	N° compte 00001004832	Clé 92			
			<b>Domiciliation</b> TPRENNES			
<b>IBAN (International Bank Account Number)</b>						
FR76	1007	1350	0000	0010	0483	292
			<b>BIC (Bank Identifier Code)</b> TRPUFRP1			
<b>Titulaire du compte</b> INST NAL SCIENCES APPLIQ AGENT COMPTABLE INSA 20 AV.DES BUTTES DE COESMES CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7 - FRANCE						